

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet 2017 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 juin 2017.

Présents : DOMINIQUE BAILLY, MAIRE, MARIE-CHRISTINE FILARETO, GUY DERACHE, MICHELE ABELOOS, DIDIER BAERT, LUDOVIC ROHART, ISABELLE DEREGNAUCOURT, JACQUES LEMAIRE, INGRID VERON, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, ANDRE PLUQUE, MARIE-JOSEE MASSON, ANNE-SOPHIE DEBERDT, FREDERIC SZYMCAK, CARINE JOURDAIN, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, MICHEL PIQUET, CATHY LEFEBVRE, JOSELYNE ALLUITTE, ROGER VANDEVYVERE, BENOIT BRILLON, CATHERINE LECOINTRE ET MARIE-AGNES DHALLUIN

Ont donné pouvoir : STEPHANIE LECONTE A NATHALIE GABRYELEWICZ, FREDERIC DELANNOY A MICHEL PIQUET, BERNARD DEBAILLEUL A MARIE-AGNES DHALLUIN ET FRANCIS LECOINTRE A CATHERINE LECOINTRE

EXCUSEE : NADINE CANTELOUP

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Il propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 30 juin dernier dont un exemplaire a été remis sur table vu la proximité entre les deux dates.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu de délégation
2. Conventions dans le cadre de la collecte hippomobile des déchets verts
3. Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
4. Garantie communale d'emprunts de NOREVIE - Phase VI du Carnoy
5. Dotation parlementaire

6. Achat des parcelles section A 1365 et 1366
7. Marché de restauration scolaire
8. Conventions NAP
9. Zone d'expansion de crue pour le clos Jean Ferrat
10. Tableau des effectifs
11. Travaux d'assainissement et d'eau potable rue de Falemprise
12. Modifications statutaires du SIDEN-SIAN
13. SPL
14. Retrait de la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC)

- 1 -

Compte-rendu de délégation

Suite à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122 CGCT, M. le Maire informe avoir signé les marchés en procédure adaptée suivants :

Marchés de travaux :

- Travaux de réfection des allées du Parc du Millénium
 - SOREVE : 49 734,00 € TTC
- Travaux de rénovation de la 2^{ème} partie de la rue de Falemprise
 - Entreprise Jean Lefebvre : 190 799,16 € TTC
 - Option Génie Civil GRTGAZ : 27 930,00 € TTC
 - Option assainissement : 10 708,80 € TTC
 - Total : 229 437,96 € TTC
- Aménagement de la cour de l'école Jules Ferry
 - Entreprise Jean Lefebvre : 91 800,00 € TTC

Marchés de services :

- Réfections ponctuelles des voiries
 - Entreprise Jean Lefebvre : Maximum annuel 36 000 € TTC
- Organisation de séjours pour les enfants pendant les vacances scolaires 2017
 - Lot 1 : Séjour à la neige en France (Châtel en Haute Savoie) - ADAV : 740 € TTC par enfant (16 places)
 - Lot 2 : Séjour à la neige à l'étranger (Italie) - Autrement Loisirs et Voyages : 850 € TTC par enfant (16 places)
 - Lot 3 : Séjour en France (Futuroscope Poitiers) - AROEVEN : 640 € TTC par enfant (16 places)
 - Lot 4 : Séjour en Corse (Olmeto) - Autrement Loisirs et Voyages : 1 150 € TTC par enfant (16 places)
 - Lot 5 : Séjour en Espagne (Caella) - ADAV : 905 € TTC par enfant (16 places)
 - Lot 6 : Séjour en France Métropolitaine (Saint pierre d'Oléron) - Autrement Loisirs et Voyages : 905 € par enfant TTC (16 places)
 - Lot 7 : Séjour à thème (La Rochette Seine et Marne) - Pévèle Evasion : 565 € TTC par enfant (20 places)

- **Assurances**
 - Lot 1 : Assurances multirisques - SMACL : 8 498,71 € TTC/an
 - Lot 2 : Assurance flotte automobile - ALLIANZ : 16 577,91 € TTC/an
 - Lot 3 : Assurance protection juridique générale et protection juridique des agents territoriaux et des élus - MAEL : 1 702,48 € TTC/an
 - Lot 4 : Assurance responsabilité civile générale - SMAEL : 3 161,69 € TTC/an
- Services et prestations de télécommunication pour l'ensemble des sites de la ville d'Orchies (Internet, fixes et mobiles)
 - Orange : 65 000 € TTC maximum par an
- Mission de contrôle technique des bâtiments communaux
 - Bureau Véritas : 24 000 € TTC maximum par an

Marchés de fournitures :

- Colis des fêtes de fin d'année 2016
 - Lot 1 : Colis des aînés - PJV : 27 189,00 € TTC
 - Lot 2 : Colis des retraités communaux - VALETTE : 1 445,00 € TTC
 - Lot 3 : Colis des pensionnaires de la maison de retraite - PJV : 2 232,00 € TTC
- Fournitures administratives
 - Lot 1 : Fournitures de bureau - DEBIENNE : Minimum annuel : 4 200,00 € TTC - Maximum annuel : 18 000 € TTC
 - Lot 2 : Consommables informatiques - NV BURO : Minimum annuel : 3 600,00 € TTC - Maximum annuel : 18 000 € TTC
 - Lot 3 : Papiers - DEBIENNE : Minimum annuel : 1 800,00 € TTC - Maximum annuel : 10 800 € TTC
- Fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle
 - Lot 1 : Fourniture de vêtements de travail pour le personnel d'entretien des bâtiments, de services et ATSEM - METAL ARTOIS : Minimum annuel : 0 € - Maximum annuel : 3 600,00 € TTC

-2-

Conventions dans le cadre de la collecte hippomobile des déchets

Dans le cadre de sa compétence « collecte des déchets ménagers », M. le Maire rappelle que la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) a décidé de mener sur le territoire de la commune d'Orchies une collecte hippomobile des biodéchets du 2 mai au 31 octobre 2017.

André PLUQUE précise que la collecte est effectuée en partie par du personnel communal mis à disposition de la CCPC avec du matériel communal (tracteur et carburant). Les conventions proposées en annexe 1 vont permettre à la commune d'être remboursée par la CCPC pour cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ces deux conventions avec la CCPC.

-3-

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

M. le Maire explique que la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), auparavant Taxe Locale sur l'Electricité (TLE), a été profondément modifiée suite à la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les redevables s'acquittent de la taxe en fonction des quantités d'électricité qu'ils consomment et non plus en fonction d'un pourcentage sur la facture comme c'était le cas auparavant. Le tarif de la taxe est désormais fonction de la puissance souscrite par l'abonné.

L'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2014 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs seront calculés en appliquant un coefficient multiplicateur. Pour pouvoir continuer à percevoir le produit de la TFCE en 2017, il revient au Conseil municipal de voter ce coefficient multiplicateur. M. le Maire propose donc au Conseil municipal de maintenir le taux actuel de 6.

Il ajouter que les recettes annuelles de la TFCE sont en en moyenne de 122 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le maintien du taux de 6 pour la TFCE

-4-

Garantie communale d'emprunts de NOREVIE - Phase VI du Carnoy

M. le Maire informe que, dans le cadre de la phase VI du Carnoy, NOREVIE souscrit les emprunts suivants pour la réalisation de 40 logements locatifs (14 logements individuels / 26 logements collectifs) :

- Prêt PLUS Construction pour la construction de 24 logements soit 1 643 404,00€ pour une durée de 40 ans
- Prêt PLUS Foncier pour l'acquisition foncière de 24 logements soit 871 627,00€ pour une durée de 50 ans
- Prêt PLS Construction pour la construction de 6 logements soit 508 195,00€ pour une durée de 40 ans

- Prêt PLS Foncier pour l'acquisition foncière de 6 logements soit 269 028,00€ pour une durée de 50 ans
- Prêt PLS Complémentaire pour la construction de 6 logements soit 109 074,00€ pour une durée de 40 ans
- Prêt PLAI Construction pour la construction de 10 logements soit 918 712,00€ pour une durée de 40 ans
- Prêt PLAI Foncier pour l'acquisition foncière de 10 logements soit 344 254,00€ pour une durée de 50 ans

Il propose au Conseil municipal de garantir ces prêts d'un montant total de 4 664 294,00€.

Il ajoute qu'actuellement 44 121 069€ de prêts sont garantis par la commune pour l'ensemble des bailleurs sociaux. Avec la phase VI du Carnoy, on passe à 48 785 363€ de prêts garantis.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Le groupe « Orchies pour tous » votant contre,

APPROUVE la garantie communale desdits prêts souscrits par NOREVIE

-5-

Dotation parlementaire

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention de 20 000 € au titre de sa dotation d'actions parlementaires pour l'aménagement d'espaces verts et l'achat de matériel pour un coût total prévisionnel de 48 729€ HT :

- Au rond-point SLOSSE du côté des rochers pour un montant prévisionnel de 6 555€ HT
- A la mairie côté ascenseur pour un montant prévisionnel de 15 174€ HT
- Achat d'une tondeuse pour un montant prévisionnel de 27 000€ HT

Il ajoute avec regret que ce sera peut-être la dernière demande de ce type car le Gouvernement a prévu de supprimer la dotation parlementaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite demande de subvention

Achat des parcelles section A 1365 et 1366

Dans le cadre de la vente d'une propriété appartenant à l'indivision BASQUIN, M. le Maire indique qu'il a été mis en évidence que le trottoir empiétait sur leur parcelle.

Afin de régulariser au niveau du cadastre, il propose donc d'acquérir une partie de la propriété cadastrée section A parcelles 1365 et 1366 appartenant à l'indivision BASQUIN, d'une surface de 37 m², au prix de 370€ (estimation des Domaines) identifiée en annexe 2.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'achat des parcelles A1365 et 1366

Marché de restauration scolaire

M. le Maire informe qu'une procédure d'appel d'offres a été engagée pour la fourniture de repas au restaurant scolaire pour la période de septembre 2017 à août 2020.

Il passe la parole à M. Michel PIQUET, qui a présidé les deux commissions d'appel d'offres dans le cadre de ce marché.

M. Michel PIQUET indique que la commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2017 a établi le classement suivant suite au rapport d'analyse établi par les services selon plusieurs critères liés à la valeur technique et au prix : 1. DUPONT Restauration, 2. LYS Restauration, 3. ELRES et 4. La Normande.

La commission propose donc de retenir la société DUPONT aux prix suivants :

- 2,20€ HT le repas d'un élève maternelle
- 2,39€ HT le repas d'un élève élémentaire
- 3,46€ HT le repas d'un adulte

M. le Maire remercie M. Michel PIQUET.

Il précise également que M. Benoît BRILLON a été absent à la première commission le 14 juin, ne s'est pas excusé, et a aussi été absent à la 2^{ème} commission le 22 juin, suppléé par Francis

LECOINTRE. Il demande donc à M. Benoît BRILLON si le groupe « Orchies pour tous » souhaite changer de représentant à la commission d'appel d'offres.

M. Benoît BRILLON répond qu'il est un élu bénévole et ne peut assister à des réunions en début d'après-midi.

Mme Anne-Sophie DEBERDT tient à dire qu'elle est aussi « élue bénévole » mais demande des autorisations d'absence sur ses RTT pour assister à des réunions dans le cadre de son mandat électoral.

Mme Marie-Josée MASSON fait de même.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec DUPONT Restauration

-8-

Conventions NAP

Sur ce sujet d'actualité, M. le Maire tient à informer qu'il a réuni mi-juin les représentants des parents d'élèves et des directeurs des établissements scolaires. Vu les engagements pris auprès des animateurs et des associations partenaires, il leur a proposé de maintenir l'organisation actuelle lors de la prochaine année scolaire tout en s'engageant à une consultation et à une évaluation des rythmes scolaires afin de prendre une décision en concertation pour la rentrée scolaire 2018.

Mme Catherine LECOINTRE pose la question de la poursuite du financement des activités périscolaires par l'Etat.

M. le Maire lui répond que les subventions sont confirmées pour la prochaine année scolaire mais n'a pas de certitude pour l'année suivante.

Dans le cadre des activités périscolaires reconduites pour l'année scolaire 2017/2018, M. le Maire propose donc de renouveler les conventions avec les associations suivantes proposées en annexe 3 :

- « Avec et pour le Mali » pour un montant annuel de 1 470€
- le BCO association pour un montant annuel de 1 750€
- le Tennis Club Orchies Pévèle pour un montant annuel de 3 640€
- l'Oiseau-lyre pour un montant annuel de 12 187€

Le Conseil Municipal,

M. Ludovic ROHART ne prenant pas part au vote en tant que Président du BCO association,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer les quatre conventions précitées

-9-

Zone d'expansion de crue pour le clos Jean Ferrat

Dans le cadre du projet de Zone d'expansion de crue pour prévenir les inondations dans le clos Jean Ferrat, M. le Maire explique que la Ville souhaite acquérir les parcelles cadastrées A385 et A386 d'une surface totale de 3 582 m² appartenant à M. Jean-Pierre DEFOORT et la parcelle cadastrée A387 d'une surface de 4 457 m² appartenant à l'indivision GILLON (parcelles identifiées en annexe 4).

A défaut d'un accord amiable obtenu pour septembre 2017, il propose au Conseil municipal d'engager une procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) permettant de déposer la demande d'autorisation du projet auprès des services instructeurs de la DDTM du Nord.

Il ajoute que le service des Domaines a estimé les parcelles A385 et A386 au total à 1 435€ et la parcelle A387 à 1 785€.

M. Guy DERACHE précise que lesdits propriétaires ont été sollicités mais n'ont pas répondu à ce jour.

M. le Maire regrette un manque d'entretien des cours d'eau et des fossés par leurs propriétaires alors qu'il s'agit d'un sujet sensible pour les riverains.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le lancement de la DUP faute d'accord amiable des propriétaires desdites parcelles

-10-

Tableau des effectifs

M. le Maire propose deux modifications du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2017 :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps plein et la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps plein
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Il précise qu'il s'agit du recrutement respectivement de Mme Celia ABERKAN à l'école maternelle suite au départ en retraite au 1^{er} juillet de Mme Anne-Marie CAUCHIES et de Mme Marianna DEMOUVEAU à l'état civil suite au surcroît de travail dû notamment aux cartes nationales d'identité et au départ en retraite de M. Pierre DUVIVIER remplacé par un agent à temps partiel jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite modification du tableau des effectifs

- 11 -

Travaux d'assainissement et d'eau potable rue de Falemprise

M. le Maire rappelle que la commune a réalisé des travaux d'aménagement des voiries et des trottoirs rue de Falemprise pour un coût de 230 000€ TTC.

Dans ce cadre, il explique que des mises à niveau des ouvrages d'eau et d'assainissement ont été nécessaires. La commune les ayant réalisés pour le compte de NOREADE, il propose d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage adressée en annexe 5.

Il ajoute que cette convention permettra à NOREADE de rembourser à la ville le coût de ces mises à niveau, estimé à 17 184€ HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention avec NOREADE

Modifications statutaires du SIDEN-SIAN

M. le Maire passe la parole à M. Guy DERACHE en tant que Vice-président du SIDEN-SIAN.

M. Guy DERACHE informe que, lors du comité syndical du 21 juin dernier, le SIDEN-SIAN a adopté des modifications statutaires ayant pour objet de permettre au syndicat d'exercer de nouvelles compétences dans le domaine de la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Il explique que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM a attribué aux communes une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dite « compétence GEMAPI ». La loi NOTRe du 7 août 2015 précise que cette compétence GEMAPI est transférée aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2018. Compte tenu de son expérience et de son potentiel (732 communes soit près d'un million d'habitants), le Comité syndical du SIDEN-SIAN a décidé de modifier ses statuts en se dotant de trois compétences supplémentaires avec prise d'effet souhaitée fixée au 1^{er} décembre 2017 sous réserve de l'accord du Préfet :

- **C6** : aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau - protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- **C7** : défense contre les inondations et contre la mer
- **C8** : « Grand cycle de l'eau » - solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues qui fondent la gestion des risques d'inondation

Il propose donc au Conseil municipal :

- d'approuver lesdites modifications statutaires du SIDEN-SIAN
- de transférer au SIDEN-SIAN les compétences C6, C7 et C8 à compter de la date de prise d'effet des modifications statutaires adoptées par le comité du SIDEN-SIAN, fixée en principe au 1^{er} décembre 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites modifications statutaires du SIDEN-SIAN et le transfert au SIDEN-SIAN des compétences C6, C7 et C8

SPL

En propos introductif, M. le Maire revient sur le conseil communautaire de la CCPC du 26 juin dernier. Alors qu'un accord avait été trouvé sous l'autorité de M. le Préfet pour que tous les équipements sportifs et culturels, dont le Pacbo et la Pévèle Arena, soient rétrocédés à la Ville, il regrette que des enjeux politiques aient pris le dessus.

Vu l'avis défavorable de la commission de sécurité pour le Pacbo, il explique qu'il attendait ce conseil municipal pour annoncer qu'il allait prendre sa responsabilité de Maire en fermant l'établissement. Il confirme ainsi qu'il prendra un arrêté de fermeture du Pacbo au 17 juillet sans engagement écrit de la CCPC à réaliser les travaux nécessaires.

Il passe ensuite la parole à Mme Marie-Christine FILARETO, présidente de la SPL.

Mme Marie-Christine FILARETO confirme que la liste des travaux à programmer au Pacbo est croissante.

Elle enchaîne sur la situation financière de la SPL en expliquant qu'en 2016, le contexte relationnel difficile avec la CCPC a pesé fortement sur l'activité de la structure. L'expertise judiciaire demandée par la CCPC et l'examen au Tribunal administratif de la convention entre la SPL et le BCO ont mobilisé Présidence et direction. Bien qu'elles aient trouvé une suite favorable qui a conclu à la bonne gestion de la structure et à la conformité de la convention entre la SPL et le BCO, elle estime que ces procédures ont jeté l'opprobre sur la SPL de la Pévèle et ont mis en doute sa pérennité, ce qui a joué négativement sur sa capacité à attirer des manifestations et des spectateurs.

Ainsi, la première projection des comptes 2016 montre un déficit de 126 905 euros, alors qu'en 2015, un bénéfice de 36 714 euros avait été réalisé. Elle explique ce déficit par une baisse des produits, combinée à une hausse de certaines charges.

La baisse des produits provient d'une baisse des locations (-6,7%) ? de la billetterie et des commissions sur billetterie, par manque de fréquentation de certains spectacles. Le matraquage systématique de la CCPC a freiné le bon développement de la structure et l'a plongée dans une situation financière complexe. L'augmentation des charges quant à elle s'explique aussi par ce contexte difficile de l'intercommunalité, qui n'intègre pas la logique de fonctionnement de ces outils que sont le PACBO et la Pévèle Arena, en transférant des charges que l'intercommunalité assumait auparavant :

- des charges liées à l'entretien et aux réparations (désengagement de la CCPC sur la prise en charge des dépenses courantes de maintenance des deux équipements)

- le coût de la maintenance informatique et la prise en charge de l'abonnement fibre internet (transfert de charges jusqu'alors assumées par la CCPC)

Elle rappelle également que nous sommes dans un contexte sécuritaire où les structures qui accueillent du public doivent mettre en place un plan de renforcement de sécurité des événements (plus de 10 000 euros de charges). Elle juge que la CCPC devrait accompagner la SPL sur ce plan au lieu de lui mener ces incessants procès.

C'est pourquoi elle affirme qu'il était important pour le devenir de ces structures que la ville d'Orchies puisse reprendre la propriété des équipements pour assurer leur maintien et leur développement, ce qui n'est pas la volonté de la CCPC.

L'ensemble de ces éléments conduisent aujourd'hui la SPL à une situation de trésorerie difficile. La pérennité de la structure pour les prochains mois ne pourra pas être assurée si elle n'est pas accompagnée par ses actionnaires. C'est pourquoi elle a demandé à Dominique BAILLY et à Thierry BRIDAULT le soutien des deux municipalités pour les prochains mois, en sollicitant un apport en compte courant des deux communes (Orchies : 100 000 euros et Beuvry : 20 000 euros) et un cautionnement pour emprunt bancaire de 100 000 euros demandé auprès de son organisme bancaire.

L'apport en compte courant sera remboursé sur 4 ans auprès des deux municipalités. Cela sera rendu possible par un ajustement de la masse salariale et un développement de l'évènementiel de ces structures par diversification des activités, comme cela est le cas actuellement, par exemple avec l'accueil de cours de Fitness. Le prévisionnel de résultat établi démontre cette capacité de remboursement sur les 4 prochaines années.

Elle conclut que cet apport de ressources financières permettra de retrouver des marges financières, une capacité à développer des projets et permettra de remplir plus sereinement le rôle de diffusion du sport et de la culture pour tous et sur l'ensemble du territoire pévélois.

Mme Catherine LECOINTRE demande la raison de cette augmentation de capital, si l'AG de la SPL a eu lieu et quelle ligne budgétaire de la Ville est concernée.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de capital mais d'un prêt remboursable afin de rassurer les organismes bancaires avant le CA de la SPL.

Mme Marie-Christine FILARETO confirme qu'il y aura un conseil d'administration et une assemblée générale extraordinaire prochainement.

M. Ludovic ROHART rappelle que le budget primitif 2017 a été élaboré dans le respect du principe de la prudence. Les crédits seront donc ouverts grâce à deux subventions non inscrites : 10 400€ du FSIL 2017 et 89 600€ du fonds de concours 2017 de la CCPC.

M. Benoît BRILLON s'interroge sur l'utilité d'affecter 220 000€ au Pacbo s'il ferme. Il estime que la Pévèle Arena et le Pacbo sont des outils communautaires. Même si M. le Préfet a dit ce que M. le Maire relate, il rappelle que c'est à la CCPC de décider. Il estime que si l'on veut enterrer la hache de guerre, il faut savoir donner.

Mme Marie-Christine FILARETO répond que la SPL a encore reçu le 22 mai dernier une requête en appel de la CCPC au tribunal de commerce de Douai.

M. le Maire regrette le manque d'entretien des salles par la CCPC alors qu'un « vaisseau amiral » de 3 millions d'euros est en projet pour accueillir le siège de la communauté de communes.

Il répète qu'il fermera le Pacbo sans volonté écrite de faire les travaux de la part de la CCPC.

Il ajoute qu'il fera aussi enlever les points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte du verre en septembre si rien n'est fait pour que ce soit propre.

Mme Catherine LECOINTRE propose que le CME fasse de la pédagogie. Elle estime que la population sent que la municipalité est contre les PAV.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Le groupe « Orchies pour tous » votant contre,

Mme Marie-Christine FILARETO et M. Ludovic ROHART ne prenant pas part au vote respectivement en tant que Présidente et Directeur de la SPL,

APPROUVE :

- un apport de 100 000€ en compte courant d'associé de la SPL
- la garantie d'un emprunt de 100 000€ souscrit par la SPL

-14-

Retrait de la CCPC

M. le Maire propose au Conseil municipal de réaffirmer la volonté de la commune de quitter la CCPC.

Il rappelle que le 2 avril 2015, le conseil municipal avait délibéré dans le cadre de la procédure définie à l'article L. 5214-26 du CGCT afin de quitter la CCPC et rejoindre la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCCO). Le 2 juin 2015, le conseil municipal de Beuvry-la-Forêt faisait de même. Le 30 juin 2015, les élus de la CCCC délégués à leur tour favorablement pour

accueillir Orchies et Beuvry-la-Forêt. Le 23 octobre 2015, la CDCI émettait un avis défavorable à ce projet.

En novembre 2016, le Préfet a acté le maintien des communes d'Orchies et de Beuvry-la-Forêt dans la CCPC d'ici 2020. Cependant, des réunions tripartites de médiation ont été menées sous l'autorité des services préfectoraux pour la restitution des équipements sportifs et culturels.

Lors du conseil communautaire du 26 juin dernier, la CCPC a refusé le transfert à la Ville du Pacbo et de la Pévèle Arena.

Or, depuis 2014, il constate un manque évident d'entretien et de réactivité dans la maintenance quotidienne. Les espaces publics communautaires ne sont plus entretenus et les équipements se dégradent.

Aujourd'hui, il propose donc à nouveau d'intégrer la CCCO dans le cadre de la procédure de droit commun, dictée par l'article L5211-19 du CGCT. IL précise que cette procédure nécessite un double accord : celui de la CCPC autorisant le départ des deux communes et celui de la majorité qualifiée des communes membres de la CCPC.

M. Benoît BRILLON estime que M. le Maire veut vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. IL propose l'organisation d'un référendum.

M. le Maire lui répond qu'il est d'accord pour organiser un référendum mais que c'est illégal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Le groupe « Orchies pour tous » votant contre,

APPROUVE le retrait de la commune de la CCPC pour rejoindre la CCCO

La séance est levée à 21h00.

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Marie-Christine FILARETO	
Guy DERACHE	

Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Ludovic ROHART	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid VERON	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Frédéric SZYMCZAK	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Joselyne ALLUITE	
Roger VANDEVYVERE	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Nathalie GABRYELEWICZ)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	
Bernard DEBAILLEUL (Procuration à Marie-Agnès DHALLUN)	
Francis LECOINTRE (Procuration à Catherine LECOINTRE)	

